



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	273-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.92
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Berger (Burgdorf, PS) (porte-parole) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Sutter (Langnau i.E., UDC) Aebi (Hellsau, UDC) Rüfenacht (Burgdorf, PS) de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) Gfeller (Schangnau, UDC) Bärtschi (Lützelflüh, UDC) Elsaesser (Kirchberg BE, PLR) Rappa (Burgdorf, Le Centre) Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) Ritter (Burgdorf, PVL) Fischer (Bätterkinden, UDC) Maurer (Sumiswald, UDF)
Cosignataires :	9
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	294/2025 du 19 mars 2025
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption sous forme de postulat

Le projet de gymnase à Berthoud doit se réaliser sans délai !

Le Conseil-exécutif est chargé de démarrer sans délai le projet en lien avec le gymnase de Berthoud dont l'élaboration est terminée, et d'en présenter le crédit d'exécution au Grand Conseil lors de la session d'été.

Développement :

La situation du gymnase de Berthoud est extrêmement tendue sur le plan des locaux ; une amélioration immédiate de la situation est impérative.

Après le rejet du campus de formation de Berthoud, le projet du gymnase de Berthoud, dont l'élaboration est terminée, doit impérativement être mené à bien sans délai. Les négociations

avec la ville concernant le contrat de location et de bail ainsi que l'acquisition des biens immobiliers nécessaires sont terminées, et leur mise en œuvre politique peut démarrer.

Réponse du Conseil-exécutif

En 2024, dans le cadre de la priorisation des besoins d'investissement cantonaux (2023.FINGS.255), le Grand Conseil a confirmé la décision du Conseil-exécutif relative à la priorisation des investissements et s'est prononcé contre le déménagement du Lycée technique à Berthoud. Cette décision implique également une réévaluation des options d'hébergement de la formation gymnasiale à Berthoud. Le projet initial, qui prévoyait la réalisation d'une extension pour le gymnase, n'est pas poursuivi. Il est prévu que le gymnase soit hébergé à l'avenir dans les locaux cantonaux qui seront libérés suite au déménagement de la Haute école spécialisée bernoise sur le nouveau campus Biel/Bienne.

Dans le cadre de la planification cantonale des locaux scolaires, le Conseil-exécutif vérifie actuellement s'il est opportun de développer le site gymnasial de Berthoud au vu de la forte augmentation du nombre de classes. Il examine également si des surfaces supplémentaires sont nécessaires en sus des bâtiments cantonaux existants.

Destinataire
– Grand Conseil